

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Irradies-de-l-Ile-Longue-%E2%80%89Briser-l-invisibilite>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Irradiés de l'Île Longue. « Briser l'invisibilité des victimes du nucléaire »**

25 avril 2018

Irradiés de l'Île Longue. « Briser l'invisibilité des victimes du nucléaire »



Jorge Munos (chemise blanche) en charge de la coordination scientifique de cette étude, entouré de membres de l'association Henri-Pézerat. | Ouest-France

L'université de Bretagne occidentale de Brest conduit pour la première fois une étude de santé concernant les retraités exposés aux rayonnements ionisants sur l'Île Longue. Une victoire pour les membres de l'antenne brestoise de l'association Henri-Pézerat, qui en réclament une depuis des années.

« **Briser l'invisibilité des victimes chez les travailleurs de l'industrie nucléaire militaire.** »

Si l'on devait schématiser, ce serait l'objectif de l'étude sanitaire conduite par l'université de Bretagne occidentale (UBO) de Brest et la Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne.

Une étude inédite qui concerne les retraités exposés entre 1970 et 1996 aux rayonnements ionisants de la « zone rouge » (pyrotechnie), située dans la base opérationnelle de l'Île Longue (Finistère). Ce site ultra-sécurisé abrite les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

Les premiers résultats seront connus en fin d'année. Mais les membres de l'antenne brestoise de l'association Henri-Pézerat, regroupant les irradiés de l'Île Longue et leur famille, détiennent déjà là, une victoire. Et pour cause, « **cette étude de santé nous la demandons et redemandons en vain depuis 2013 au ministre de la Défense** », explique son président, Francis Talec.

Trois objectifs

L'étude comporte trois objectifs : continuer le travail de recensement des personnes ayant été exposés aux radiations, connaître leurs conditions de travail et enfin s'intéresser au vécu des bénéficiaires (ou non) du dispositif de suivi médical post-professionnel.

« **Un dispositif dont normalement toute personne exposée peut bénéficier**, indique Jorge Munos, maître de conférences en sociologie à l'UBO. **Mais qui dans les faits, est très peu connu.** »

De quoi, peut-être, briser cette « invisibilité ». Étape indispensable selon l'association. « **Avec l'amiante, c'est au moment où cette barrière est tombée que la réglementation a évolué. Et ce, avec des répercussions au niveau juridique, avec la reconnaissance de maladies professionnelles et au niveau de la prévention.** »

La prévention, un volet ô combien important dans une industrie comme le nucléaire, qui elle, « **perdre et perdurera encore longtemps !** »